

Commune de Vieux-Vy-sur-Couesnon



DICRIM

**DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR
LES RISQUES MAJEURS**

OCTOBRE 2023

SOMMAIRE

1	INTRODUCTION	1
2	ETAT DES RISQUES SUR LA COMMUNE	2
	Risque chimique	
	Risque inondation	
	Risque mouvements de terrain	
	Risque feu de forêts	
	Risque de rupture de barrage ou digue	
	Risque industriel	
	Risque lié au transport de matières dangereuses	
	Risque lié à la concentration en RADON	
	Risque sanitaire majeur	
	Risque lié aux aléas météo	
3	RISQUES MAJEURS : GENERALITES	13
4	NUMEROS D'URGENCE	14

INTRODUCTION

Le Document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM) est, en France, un document d'information préventive qui doit être établi par le maire d'une commune présentant des risques naturels et technologiques majeurs sur son territoire. Ce document est destiné à informer la population sur ces risques, ainsi que sur les mesures de prévention et de sauvegarde prévues pour s'en protéger.

Le Code de l'environnement prévoit à son article L. 125-2 un droit à l'information de toute personne « sur les risques majeurs auxquels elle est soumise dans certaines zones du territoire et sur les mesures de sauvegarde qui la concernent ».

Cette mesure se décline au niveau départemental et au niveau communal, dans les conditions précisées par décret, dont les dispositions sont codifiées aux articles R. 125-9 et suivants du Code de l'environnement.

Le DICRIM doit être établi au regard de l'identification des risques effectué dans le DDRM (Dossier Départemental des Risques Majeurs), document d'information préventive rédigé par le préfet de Département à destination de la population, qui recense l'ensemble des risques naturels et technologiques auxquels la commune est exposée.

ETAT DES RISQUES SUR LA COMMUNE

Séisme		Risque potentiel
Inondation		Risque faible
Mouvement de terrain		Risque potentiel
Feu de forêt		Risque faible
Rupture de digue ou de barrage		Non concerné
Activités industrielles		Non concerné
Transport de matières dangereuses		Risque potentiel
Potentiel radon		Risque potentiel
Sanitaires		Risque aléatoire
Météo		Risque aléatoire

RISQUE SISMIQUE



Définition générale

Les séismes sont des manifestations de la tectonique des plaques conçues sur un modèle scientifique expliquant le principe de dérive des continents.

On observe le long des failles situées à la jonction entre les plaques lithosphériques des frottements qui produisent une accumulation d'énergie qui se libère brusquement provoquant un déplacement brutal le long de la faille.

La densité d'un séisme est caractérisée par un niveau de magnitude, qui évalue la quantité d'énergie libérée.

L'intensité prend en compte les dommages provoqués.

Les dommages provoqués sont étroitement liés au secteur touché par le sinistre (milieu urbain ou non urbain).

Les dégâts humains et matériels sont également étroitement liés au secteur d'activité du séisme.

Un séisme induit des phénomènes de glissement de terrain, chute de murs. Des bâtiments privés ou industriels, des ouvrages et des infrastructures présentant un risque pour la sécurité peuvent être endommagés avec des conséquences multiples pour les populations. Le séisme est le phénomène naturel le plus meurtrier. Il peut provoquer un très grand nombre de blessés, une population à déplacer compte tenu des risques d'éboulement, d'explosion, d'inondations.

Des personnes se retrouvent sans abris.

Le risque dans la commune

La commune de Vieux-Vy-sur-Couesnon est concernée par un risque sismique potentiel (zone de sismicité de niveau 2 sur une échelle de 5).

L'ensemble du département d'Ille-et-Vilaine est classé au niveau 2.

S'il est impossible d'agir sur l'aléa qui est difficilement prévisible, on ne peut qu'essayer de s'y préparer et ainsi d'en diminuer les effets.

On peut notamment agir au niveau des constructions.

Les articles R-563-1 à R-563-8 du code de l'Environnement énumèrent les mesures préventives.

Les consignes particulières de sécurité à observer dans le cadre du risque sismique sont consultables dans le dossier départemental sur les risques majeurs d'Ille-et-Vilaine.

La population concernée serait alertée par les services municipaux, les sapeurs-pompiers et/ou par la gendarmerie nationale (soit par téléphone, soit par l'application panneau pocket, soit par le porte à porte).

Si une évacuation de la population était décidée, le point de regroupement et d'hébergement suivant est prévu :

Foyer communal (salle des fêtes), rue Yvonnick Laurent

Recommandations utiles

Pendant le séisme dans la rue :

-> **Éloignez-vous des constructions, des arbres, de tout ce qui peut tomber**

-> **Si vous êtes en voiture, restez à l'intérieur jusqu'à la fin des secousses**

Pendant le séisme à l'intérieur des bâtiments :

-> **Abritez-vous sous un meuble solide**

-> **Réfugiez-vous dans l'angle des pièces sous des murs porteurs**

RISQUE INNONDATION



Définition générale

Une inondation est une submersion par des eaux douces (pluie, remontée des nappes, débordement de cours d'eau, rupture de barrages) ou par des eaux salées (submersion marine).

Selon le type d'inondation, l'évènement peut être progressif donc anticipé ou au contraire être subi dans un délai très court. C'est le cas pour les débordements des cours d'eau ou des ruptures de barrage dans le cadre d'inondation par des eaux douces. Le risque de submersion marine est désormais bien pris en compte. On sait qu'il peut survenir par une conjonction de paramètres météorologiques :

-> Un très fort coefficient de marée,

-> Des vents forts avec une certaine orientation.

Et des paramètres de situation :

-> Un territoire très exposé en fonction de son niveau d'altimétrie,

-> De la fragilité des équipements qui protègent ce territoire (qualité des digues).

Le risque inondation dans La commune

Les inondations qui affectent la commune de Vieux-Vy-sur-Couesnon sont dues au débordement du Couesnon et de la Minette. Les crues du Couesnon sont caractérisées par une montée parfois rapide des eaux : par exemple en novembre 2000, le niveau est monté de 1.60 m en 12h30 soit une moyenne de 13 cm par heure. Il n'a pas d'échelle de crue sur la commune.

Pour indemniser les victimes de ces inondations, la commune de Vieux-Vy-sur-Couesnon a demandé la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle lors des inondations qui ont eu lieu du 11 au 12 février 1994, du 17 au 31 janvier 1995, du 26 au 27 décembre 1999, du 12 novembre 2000 et du 2 octobre 2007.

Les riverains peuvent être alertés de la survenance de la montée des eaux par téléphone, porte à porte, application panneapocket, par les sapeurs pompiers, la gendarmerie nationale ou les services municipaux.

Dès la mise en alerte, une cellule de crise dirigée par le Maire de Vieux-Vy-sur-Couesnon est activée en mairie. En cas de danger il peut faire procéder à l'évacuation de la population concernée qui serait alors hébergée au Foyer communal (salle des fêtes) rue Yvonnick Laurent.

Recommandations utiles

Après l'inondation dans la rue :

-> Ne touchez pas aux fils électriques tombés au sol

-> Éloignez-vous des risques d'effondrement (cheminées, tôles, arbres, etc.)

Après l'inondation à l'intérieur des bâtiments :

-> Fermez gaz et électricité

(en cas de fuite de gaz, ouvrez les fenêtres et prévenez les autorités)

-> Évacuez le bâtiment au plus vite

-> Évacuez les immeubles sans prendre l'ascenseur

RISQUE MOUVEMENTS DE TERRAIN



Définition générale

Les mouvements de terrain sont des manifestations de déplacements gravitaires des masses de terrain. Ces terrains peuvent être déstabilisés par des sollicitations naturelles comme des pluies abondantes ou par des conséquences de l'activité humaine (déforestation, construction, imperméabilisation de sol, etc.).

Certains de ces mouvements de terrains sont longs et progressifs (affaissement, retrait, gonflement lié à la sécheresse ou l'abondance de pluie, glissements de terrain).

Certains de ces mouvements de terrains sont rapides (écoulements, coulées boueuses, effondrement de falaises).

Les mouvements de terrains importants se produisent généralement sur le long terme. Ils sont habituellement peu dangereux pour les populations car on peut les prévoir et anticiper le danger.

Par contre les mouvements de terrain rapides, généralement sur des territoires restreints, peuvent être dangereux (coulées de boues).

Le risque mouvement de terrain dans La commune

La commune de Vieux-Vy-sur-Couesnon est concernée par un risque potentiel de mouvement de terrain lié à la présence de cavités souterraines abandonnées : Mine de la Touche au lieu-dit "Brais".

Plusieurs effondrements ont eu lieu depuis la fermeture de la mine en 1951. Le dernier date de 1995, suite aux pluies hivernales.

Des études et un repérage des zones exposées ont été réalisés par les services de l'état, Direction Régionale de l'Industrie, la recherche et de l'Environnement (DRIRE), Direction Départementale de l'Équipement, et le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM).

Des études complémentaires (pollution potentielle des sols), un suivi des eaux de résurgence, un contrôle des ouvertures par un géotechnicien et des travaux de mise en sécurité pour les orifices verticaux et les galeries horizontales ont été préconisés.

Des mesures restrictives et une interdiction de construire dans les zones les plus exposées figurent dans le Plan d'Urbanisme Intercommunal.

En cas de danger, la population concernée sera alertée soit par téléphone, soit par panneau pocket, soit par porte à porte, par les sapeurs-pompiers, la gendarmerie nationale, ou les services municipaux.

Dès la mise en alerte, une cellule de crise dirigée par le Maire de Vieux-Vy-sur-Couesnon est activée en Mairie et assure l'organisation des secours.

Les secours veilleront à :

- porter assistance pour évacuation des personnes bloquées ou blessées
- délimiter la zone sinistrée (panneaux,...) et assurer la déviation de la circulation routière
- isoler les réseaux d'alimentation en eau, gaz et électricité pour éviter tous les risques d'accidents.

Le point de regroupement et d'hébergement prévu se situe au Foyer communal (salle des fêtes) rue Yvonnick Laurent.

RISQUE FEU DE FORETS



Définition générale

On estime qu'il y a incendie de forêt lorsqu'un feu a menacé un territoire de plus de 1 hectare. Ce risque est plus fréquent en été du fait de la sécheresse et des températures.

L'origine d'un incendie de forêt peut être :

-> D'origine naturelle : la foudre.

-> D'origine humaine accidentelle : barbecue, mégot de cigarette.

-> D'origine humaine : incendie volontaire.

Les incendies de forêts provoquent des dégâts importants sur l'environnement, la faune et la flore, et peuvent mettre en danger les personnes et les biens quand ils sont situés dans un périmètre habité ou en frontière d'un périmètre habité.

En fonction des conditions climatiques (vent) et en fonction des conditions des terrains (relief), l'incendie de forêts peut être difficile à maîtriser.

Le risque feu de forêts dans la commune

Le risque de feu de forêts ne constitue pas un risque majeur à de Vieux-Vy-sur-Couesnon.

Toutefois, un risque d'incendie existe dans les petits bois ou les haies bocagères.

RISQUE DE RUPTURE DE BARRAGE OU DE DIGUE



Définition générale

Les digues et barrages sont des ouvrages construits pour retenir ou ajuster des niveaux d'eau. Ils ont des objectifs multiples : production d'hydroélectricité, alimentation en eau des populations, l'écrêtage des crues (digues), lutte contre les inondations (bassins d'orage).

Des évènements exceptionnels d'origine naturelle peuvent provoquer la rupture des barrages ou de ces digues ou des débordements.

Ces incidents se traduisent par des élévations brutales ou progressives des niveaux d'eau en aval de ces ouvrages. Les conséquences humaines et matérielles peuvent être considérables dans les secteurs habités.

Le risque de rupture de barrage ou de digue dans la commune

Le risque de rupture de digue ne constitue pas un risque majeur sur le territoire de Vieux-Vy-sur-Couesnon.

RISQUE INDUSTRIEL



Définition générale

Le risque industriel majeur correspond à un risque accidentel qui pourrait survenir sur un site industriel.

Deux types d'industrie sont particulièrement génératrices de risque industriel :

-> L'industrie chimique qui produit, utilise ou stocke des substances chimiques dans le cadre d'activité d'agroalimentaire comme des engrais ou dans le cadre d'activités pharmaceutiques.

-> L'industrie pétrochimique qui produit, utilise ou stocke des produits dérivés du pétrole.

Un accident industriel peut engendrer une multitude de conséquences avec des répercussions graves pour les populations et les biens :

-> Explosions,

-> Incendies,

-> Dispersions dans l'air de produits ou de fumées toxiques,

-> Pollution des sols,

-> Pollution des cours d'eau ou des nappes phréatiques.

L'élaboration d'un Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) permet de réduire le risque à la source et de réguler l'urbanisation en périphérie des établissements concernés.

Le risque industriel dans La commune

Le risque industriel ne constitue pas un risque majeur à de Vieux-Vy-sur-Couesnon.

RISQUE LIÉ AU TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES



Définition générale

Une marchandise dangereuse est une matière ou un objet qui peut présenter des risques pour l'homme, pour les biens ou pour l'environnement.

Ces marchandises peuvent être transportées sous une forme liquide ou solide. C'est souvent la concentration de ces marchandises qui accentue le risque.

En cas d'accident lors des transports de ces matières dangereuses, des conséquences multiples peuvent être répertoriées :

- > Explosion,
- > Dégagement d'un nuage toxique,
- > Pollution du sol ou des eaux.

Le risque lié au transport de matières dangereuses dans La commune

Le territoire de la commune de Vieux-Vy-sur-Couesnon est traversé par un flux de transports de matières dangereuses. Il s'agit essentiellement d'un flux de transit. Ce transport s'effectue par voies routières sur les axes RD 175 et RD 794. Ces axes traversent une zone urbanisée où sont situés des établissements recevant du public et/ou des maisons d'habitations.

Mesures de protection :

Si un accident impliquant des matières dangereuses survenait, la population concernée serait alertée par les services municipaux, les sapeurs-pompiers et/ou par la gendarmerie nationale (soit par téléphone, soit par le porte à porte, soit au moyen de porte-voix).

Si une évacuation de la population était décidée, le point de regroupement et d'hébergement suivant est prévu :
Foyer communal (salle des fêtes), rue Yvonnick Laurent

RISQUE LIÉ A LA CONCENTRATION EN

RADON



Définition générale

Le radon est un gaz radioactif d'origine naturelle. Il est issu de la désintégration de l'uranium et du radium présent naturellement dans le sol.

Des résidus de ce gaz peuvent se concentrer dans l'air en espace confiné, et une fois inhalés se déposer le long des voies respiratoires.

À l'extérieur, le radon se dilue rapidement et sa concentration reste faible. Le radon représente un risque cancérigène reconnu en France.

Des zones à potentiel radon sont délimitées sur le territoire français et les communes dans ces zones sont classées en 3 catégories.

Le risque lié à la concentration en radon dans la commune

La commune de Vieux-Vy-sur-Couesnon a été classée en catégorie 3 (élevé). Le potentiel radon évalue le niveau de risque à l'échelle communale mais ne présage en rien des concentrations présentes dans les différents bâtiments.

Les facteurs qui peuvent avoir une influence sur la concentration du radon sont multiples : étanchéité du sol, renouvellement de l'air intérieur (mécanique ou matériel).

Ce risque évolue selon la saison. Il est plus important en hiver, lorsque les locaux sont fermés.

RISQUES SANITAIRES MAJEURS



Définition générale

Les risques sanitaires majeurs peuvent être :

- > Liés à des agents biologiques pathogènes (variole, grippe, tuberculose...),
- > Liés à des agents chimiques ou radioactifs (accidents, malveillance...).

Le dispositif ORSEC (Organisation de la Réponse de Sécurité Civile) est un programme d'organisation des secours à l'échelon départemental.

Il permet la mise en œuvre rapide et coordonnée de tous les moyens nécessaires sous l'autorité du Préfet du département.

Il regroupe ou s'inscrit dans plusieurs plans :

- > Les Plans Particuliers D'intervention (PPI) et les Plans Sanitaires d'Urgence (épizootie) liés à la grippe aviaire par exemple.
- > Le plan ORSEC Pandémie Grippale, le plan départemental de distribution de produits de santé en réponse à une situation sanitaire exceptionnelle.

Les risques sanitaires majeurs dans La commune

Dans le département d'Ille-et-Vilaine 28 sites de distribution sont identifiés.

La commune de Vieux-Vy-sur Couesnon appartient au canton de Val Couesnon.

Dans le canton de Val Couesnon, le centre de distribution est fixé à Val Couesnon.

Ces centres peuvent avoir la mission de distribuer des masques (en cas de pandémie grippale), des pastilles d'iode (en cas d'accident nucléaire).

RISQUES LIÉS AUX ALEAS METEO



Vents violents et tempêtes

Des vents violents et des tempêtes peuvent entraîner des dégâts importants et divers.

- > Liés au vent : effondrement de cheminées, déracinement d'arbres, coupure des réseaux d'électricité ou de téléphonie.
- > Liés à l'orage : fortes pluies, inondations, dégâts liés à la foudre, dégâts sur les appareils électriques.
- > Ces incidents météorologiques peuvent entraîner des accidents de la route.

Neige et verglas

Les épisodes de neige et de verglas ne sont plus fréquents sur le département.

À cause de la rareté de ce type d'évènement, la population est moins préparée :

- > Plus d'équipement et de matériel disponible, manque d'habitude de conduite sur les sols glissants. Ces épisodes météo perturbent grandement les transports routiers.
- Le risque d'accident de la route est fortement augmenté.

Grand froid

On considère un épisode grand froid par son intensité et son niveau de températures basses persistant (minimum 2 jours). Le froid est dangereux pour les personnes les plus vulnérables, jeunes enfants, personnes âgées, personnes sans-abri.

L'utilisation de chauffage d'appoint ou d'équipement de chauffage défaillant peut entraîner des risques d'intoxication au monoxyde de carbone et des incendies.

Canicule

On considère un épisode canicule par son intensité (très forte chaleur de jour et de nuit) et par sa persistance (minimum 3 jours). Un épisode caniculaire peut entraîner des pathologies liées à la chaleur pour les personnes vulnérables (jeunes enfants, personnes âgées, personnes malades ou handicapées).

RISQUES MAJEURS : GENERALITES



Se mettre à l'abri



Écouter la radio



Respecter les consignes

AVANT

PENDANT

APRÈS

<p>Prévoir les équipements minimaux</p> <ul style="list-style-type: none"> • Radio portable avec piles • Lampe de poche • Eau potable • Papiers personnels • Médicaments urgents • Couvertures, vêtements de rechange • Matériel de confinement 	<p>Se protéger</p> <ul style="list-style-type: none"> • Évacuer ou se confiner en fonction de la nature du risque 	
<p>S'informer en mairie</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des risques encourus • Des consignes de sauvegarde • Du signal d'alerte • Des plans d'intervention (PPI) 	<p>S'informer</p> <ul style="list-style-type: none"> • Écouter la radio, les premières consignes seront données par Radio France <p>France Bleu Armorique FM 103.1</p>	<p>S'informer</p> <ul style="list-style-type: none"> • Écouter la radio et respecter les consignes données par les autorités <p>Informer</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les autorités de tout danger observé
<p>Organiser</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le groupe dont on est responsable • Discuter en famille des mesures à prendre en cas de survenance d'une catastrophe (protection, évacuation, points de ralliement) 	<p>Informer</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le groupe dont on est responsable 	<ul style="list-style-type: none"> • Se mettre à la disposition des secours <p>Évaluer</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les dégâts, les points dangereux et s'en éloigner
<p>Simulations Y participer ou les suivre En tirer les conséquences et enseignements</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Ne pas aller chercher les enfants à l'école, le personnel enseignant s'en occupe (plan particulier de mise en sûreté) 	

NUMEROS D'URGENCE

15 -> S.M.U.R.

18 -> POMPIERS (ou 112 portables)

17 -> GENDARMERIE

Services extérieurs

SDIS 35 Sens de Bretagne : 02 99 39 65 47

SDIS 35 Rennes : 02 99 87 65 43

Gendarmerie de St-Aubin du Cormier : 02 99 58 40 05

Hôpital de Fougères

Standard : 02 99 17 70 00 | Urgence : 02 99 17 71 60

Hôpital de Pontchaillou | Rennes |

Standard : 02 99 28 43 21

**C.H.S.P. | Rennes : 02 99 33 39 00 Centre anti poison : 02 99 59 22 22 Centre urgence mains :
02 99 28 43 78**

route / météo

État des routes et trafic | Rennes

Information enregistrée : 02 99 32 43 43

Réponse personnalisée : 02 99 32 33 33

Météo régionale : 08 36 68 02 35

Météo marine : 08 36 68 08 08